



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5010115

N/REF : 29/11/2024 11H59 C:002640 I:31638
V/REF : E75405
V/Email reçu le Vendredi 29/11/2024 à 11H59

ALLIADE HABITAT

Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

V/REF.IMM. 7010
IMMEUBLE : CARAVELLE
RUES CHARLES GOUNOD/MOZART
RUES ROUGET DE LISLE/VERDUN
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

Dardilly, le 20 Janvier 2025

Référence Marché: 030354-ELF-001

LOCALISATION : ALLEE N 153 RUE MOZART - LOGEMENT M KABA TEL 0780386132 AU 1ER ETAGE

MOTIF : INTERVENIR POUR LA VERIFICATION DU CONVECTEUR DU SALON

Donneur d'ordre : Mme C. RAFFY

NATURE DE L'INTERVENTION :

Dépannage logements

LE 19/12 A 08H00 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE MR KABA AU 1ER ETAGE
CONTROLE DU RADIATEUR DU SEJOUR DU LOGEMENT QUI NE CHAUFFE PAS,
VERIFICATION ALIMENTATION, PANNE VENANT DU RADIATEUR DE TYPE
ACCUMULATEUR HS.
DEPOSE DE L'ACCUMULATEUR A PIERRE HORS SERVICE ET EVACUATION, REPRISE
ALIMENTATION ET INSTALLATION D'UN RADIATEUR PANNEAUX RAYONNANT 2000W
REPRISE DU CABLAGE ET MISE EN ROUTE DE L'APPAREIL
CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT - OK

EVACUATION DE L'ACCUMULATEUR DEFAILLANT

SUITE CONTROLE DE L'INSTALLATION DE RADIATEUR DU COULOIR, RAS TOUT
FONCTIONNE CORRECTEMENT

OBSERVATIONS : SR AB Email envoyé le 16/01/25 à 15H59 Mme C. RAFFY

SR AB Email envoyé le 27/12/24 à 10H08 Mme C. RAFFY

CETTE DEMANDE DE BON DE COMMANDE DE REGULARISATION VIENT EN COMPLEMENT
DU BON DE COMMANDE E63129 BLOQUE EN CHARGE A PAYER ET DONT NOUS N'AVONS
DONC PAS PU MODIFIER LE CHIFFRAGE SUITE AUX TRAVAUX REALISES



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5010115

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	EL1200-H.MO contorle installation chauf.	1	39,34		39,34
2,50	EL1200-H.MO Depose/evacuation accumulat	1	39,34		98,35
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Fourniture radiateur pann.rayonnant 2000	1	272,58		272,58
TOTAL H.T.					410,27
T.V.A. a 10,00%					41,02
TOTAL T.T.C.En EURO					451,29

Valeur en votre reglement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°E75405
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

Beaujolais Val de Saône2
13 rue Claude Bernard BP.80165
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE
Emetteur : MME RAFFY Catherine

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

Marché n°030354 -

2911- 1155-

Prestation Parties Privatives

Bon de régl suite inter du 19/12, Travaux à réaliser entre le et le 16/01/2025

Votre contact : MR TOUNEKTI Khaled (0663870204)

Bon de régl suite inter du 19/12

CORVETTE (ALH - 7010 - CACO - CORV)
153 RUE MOZART
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE Logement n° 100473,
porte n°0473, 1er étage, Type 2

Occupant : M. KABA Kabinet 582109/12
portable : 0780386132

	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
EL1220 - INTER ELF SUIVANT DEVIS	410,27	1,00 U	410,27	10,00%
Intervention d'électricité suivant devis.				

Virement CE

30 jours réception fact. (*)

(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT	410,27 €
Total TVA	10,00% 41,03 €
Total TTC	451,30 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07

Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestationEvaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR